

## **Adoption d'un projet de décret sur l'augmentation de 15% du SMIG dans différents secteurs**

### **Economie**

Posté par: Visiteur

Publié le : 27-05-2011 01:01:16

**Le Conseil de gouvernement, réuni jeudi, a adopté un projet de décret 2-11-247 portant augmentation de 15% du salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) dans les secteurs de l'industrie, du commerce, des professions libérales et de l'agriculture.**

Cette augmentation, répartie en deux tranches pour les secteurs de l'industrie, du commerce, des services et de l'agriculture, entrera en vigueur à partir du 1er juillet 2011 à raison de 10% et à partir du 1er juillet 2012 (5%), a indiqué le ministre de la Communication, porte parole du gouvernement, Khalid Naciri à l'issue de ce conseil.

Ainsi, le SMIG dans les secteurs de l'industrie, du commerce et des services s'établira à 11,70 dirhams l'heure à partir du 1er juillet 2011, puis à 12,24 DH/heure à partir du 1er juillet 2012.

S'agissant du secteur agricole et forestier, le salaire journalier minimum se situera à 60,63 DH à compter du 1er juillet 2011 et sera de 63,39 DH à partir du 1er juillet 2012.

Eu regard à la conjoncture actuelle que traverse le secteur du textile-habillement et afin de préserver la compétitivité de cette activité, il a été décidé d'augmenter le SMIG dans ce secteur de 15% sur six tranches (1er juillet et 1er décembre 2011, 1er juillet et 1er décembre 2012, 1er juillet et 1er décembre 2013).

MAPF